



Acte n°2025C16

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 34
Pouvoirs : 5
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 23/01/2025

Le 30 Janvier 2025, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Mylène GRECO, Nadia GUYON, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Nicole DUGELAY (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Delphine PICHOURON), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Pierre ROSET (Pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (Pouvoir à Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER.

Secrétaire de séance : Nadia GUYON.

OBJET : ECONOMIE – AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COMMERCES DE PROXIMITE – SALON DE THE Mémé Lucette à Ars-sur-Formans

M. Marc PECHOUX, rappelle que le Conseil communautaire a voté l'octroi d'un dispositif d'aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente par sa délibération du 27 novembre 2017 (N°2017 C 111). Ce dispositif est encadré par la convention signée avec la Région et permettant aux EPCI d'intervenir en aide auprès des entreprises selon le régime fixé par le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation).

Il a été actualisé par la délibération du 28 novembre 2022 (N° 2022 C 176). Il est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité (EPCI), à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % (minimum) de l'assiette éligible, en complément de la Région qui apporte 20 % plafonné à 50 000 € de dépenses.

Une nouvelle demande de subvention concerne le projet de création du salon de thé « Mémé Lucette », géré par Mme Sandrine DUPUY à Ars-sur-Formans. Ce salon de thé est très attendu et sera le premier sur la commune qui accueille près de 300 000 visiteurs par an.

Le salon de thé proposera des petits déjeuners, de la restauration rapide pour le déjeuner et le goûter ainsi que des brunchs le week-end. Les produits locaux et de saison seront privilégiés.

En plus de l'offre de restauration quotidienne, le commerce proposera aussi à la vente des produits d'épicerie fine et des objets de décoration.

Le bâtiment nécessite des travaux d'aménagement intérieur (électricité, plomberie, carrelage, peinture) et la rénovation de la vitrine. La subvention contribuera à financer cette installation et l'achat d'équipement : équipement réfrigéré, mobilier, machine à café, électroménager.

L'ouverture de ce commerce aura lieu au printemps 2025. Deux emplois seront créés.

Le montant d'investissement éligible retenu est de 50 000 € HT. L'aide demandée à la Région est d'un montant de 10 000 € sous réserve d'un cofinancement de 5 000 € par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 16/01/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER**, dans le cadre de l'aide au développement des commerces de proximité, le soutien au projet du salon de thé « Mémé Lucette » sur la commune d'Ars-sur-Formans ;
- ✓ **D'ATTRIBUER**, dans le cadre de l'aide au développement des commerces de proximité, une subvention pour un montant de 5 000 € à la SAS « Mémé Lucette » ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2025 et suivants dans l'opération correspondante.

A Villeneuve, le 30/01/2025

La Secrétaire de Séance,
Nadia GUYON



Affichage sous format électronique : 06/02/2025

Le Président,
Marc PECHOUX

